Docusign Envelope ID: 606FA8DD-D43B-44A2-8E43-344BD09F89C6

ABC.COM
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : 24 Bis Boulevard de la Plage
33510 ANDERNOS LES BAINS
789.820.644 RCS BORDEAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le huit décembre,
A 9h,

Madame Corinne BESANCON, épouse LAFONT,
demeurant 2 Place Louis David - Résidence "Le Casino" 205, 33510 ANDERNOS LES BAINS,

Associée Unique de la société ABC.COM,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Corinne LAFONT, Associée Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2025. La Société est une micro-entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

II - A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

QUATRIEME DÉCISION

Madame Corinne LAFONT, Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente et constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025, les capitaux propres qui s'élèvent à -39 342 euros pour un capital de 2 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'Associé Unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

DS

Docusign Envelope ID: 606FA8DD-D43B-44A2-8E43-344BD09F89C6

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour extrait certifié conforme
L'Associée Unique
Corinne LAFONT

DocuSigned by:
Corinne LAFONT
543D9CB024DC47F...